



procedure aux prudhommes pour rupture de contrat

Par **ocean**, le **17/12/2008** à **12:26**

suite à une absence d'un apprenti "un contrat d'apprentissage de 2 ans" qui a débuté le 1 juillet 2007, absence le 24 octobre sans prévenir ou appelé la journée et comme ça se passait pas très bien avec cet apprenti les derniers jours précédant l'absence, j'ai appelé le centre de formation pour leur signaler l'absence et là surprise on me dit que cette dernière a tenu des propos la veille qu'elle ne voulait plus travailler chez moi et que samamn a envoyé une lettre se plaignant des conditions de travail de sa fille qui a 20 ans. Très surprise je lui ai envoyé une lettre mentionnant un avertissement de travail pour l'absence en lui disant que suite à ces propos je lui ai proposé une rupture de contrat à l'amiable. Le courrier était mal tourné, l'apprenti l'a interprété comme une rupture de contrat de ma part et donc abusive. Un mois après un silence de sa part et son refus catégorique de me contacter, elle a même refusé une médiation que j'ai sollicité au CIFAP, j'ai eu une convocation aux prudhommes pour rupture abusive et 12 000 euros de dommages et intérêts. j'ai besoin d'un accompagnement juridique.

merci de m'aider ça fait à peine un an que je suis à mon compte c'est assez difficile comme ça pour avoir des litiges de cette nature à gérer.